

## Comité d’Ethique et de Déontologie

### Avis N°10

#### Questions :

- Est-ce qu’un professionnel peut s’autoriser à vérifier des informations inquiétantes transmises oralement par des parents qui en ont connaissance sur le blog de leurs enfants et ne savent pas quoi en faire ?
- Est-ce qu’un service peut rédiger une information préoccupante à partir d’éléments recueillis sur des réseaux sociaux ?
- Un service éducatif est-il légitime à utiliser les espaces publics d’échange numérique pour communiquer avec les usagers (mail, facebook, blog ; sms...) ?

#### **AVIS du Comité d’éthique**

La forme de ces questions est intéressante ( peut-on, est on légitime ?) car elle met en lumière que nous n’avons pas encore de règle déontologique concernant l’utilisation de ces nouveaux outils. Les projets de service, les thèmes de discussion en analyse des pratiques ou durant les colloques divers ne nous ont pas encore donné de référence commune permettant de nous situer professionnellement dans l’univers numérique. Nous pouvons néanmoins adopter la posture éthique déjà évoquée dans l’avis N°9 c’est-à-dire n’aller y voir dans les réseaux sociaux qu’avec l’accord de la personne concernée et pour autant que cela se justifie réellement.

**Dans la première question** le travail paraît devoir se centrer sur les inquiétudes des parents et suppose de les prendre en compte sans forcément devoir « vérifier » leurs informations. Qu’est ce qui les alerte ? Quel danger perçoivent-ils ? En fonction de l’âge, de la situation psychologique du jeune, de sa configuration familiale. C’est un travail classique d’aide et de conseil qui ne nécessite pas d’aller voir ce carnet intime qu’est ce blog sans l’accord du jeune.

La question c’est la place que l’intervenant sent devoir occuper dans cette configuration familiale à juste distance de la demande des parents et de celle du jeune. Faire confiance aux parents sans vérifier, sans aller soi-même y voir ce qui mettrait ensuite en position délicate par rapport au jeune avec lequel le dialogue doit pouvoir se poursuivre.

Autre aspect : Ce jeune n’est pas sans savoir que des parents pourront être informés du contenu de son blog. C’est aussi pour lui un moyen de vérifier la qualité du lien, les limites que sa famille considère devoir mettre et la protection qu’elle peut lui accorder. Que cela soit à partir d’internet ne change rien au caractère classique de ces questions d’adolescents. Tester l’attachement, jouer des limites ...

#### **Deuxième question.**

Il y a un préalable à cette question : Comment rédiger une information préoccupante sans aller voir sur le blog, facebook ou autre site du jeune ? Ce qui revient à la question précédente. Notre travail n’a ( jusqu’ici !) pas de devoir de contrôle de la production sur la sphère internet des usagers que nous suivons. N’oublions pas que selon la loi de mars 2007 nous somme censé informer les usagers de toute démarche que nous faisons à leur sujet ( écoles , CMS, CMP etc) cela peut s’appliquer par extension à ce domaine de l’internet.

Le domaine de l’intime, du personnel et du public est bien questionné par l’apparition de ces nouveaux médias mais nous pouvons soutenir la position qui considère les réseaux sociaux comme faisant partie de l’intime de la personne.

### Troisième question.

Les outils évoqués n'ont pas tous le même sens ni le même statut. Un mail, un SMS ou facebook ne supposent pas le même degré de positionnement.

La question pourrait être celle-ci : quelle distance à l'usager supposent ces outils ? Permettent-ils de conserver la distance professionnelle ? Il semble que non pour le SMS et pour facebook qui ont une forte connotation personnelle.

On peut imaginer que des services s'en servent pour le côté technique, pratique (prise de RV, annulation de rencontre etc) mais leur usage plus large pose des problèmes de confidentialité et de statut de cette parole. Certains services de prévention spécialisée ont néanmoins franchi le pas et utilisent ces outils, avec certaines restrictions toutefois (cf Article ASH du 2 mars 2012).

Jean-Charles Denys  
Coordinateur du Comité d'Ethique